



CANIDEA

LA CONFEDERATION NATIONALE DES ORGANISATIONS
DE CHIENS D'AIDE A LA PERSONNE

RAPPORT ANNUEL 2020

Rapport d'activités approuvé par l'Assemblée Générale du mercredi 23 juin 2021



Table des matières

I.	Constitution, dénomination et objet.....	4
II.	Gouvernance et instances confédérales	5
II.1	Assemblée générale	5
II.2	Conseil d'administration	5
II.3	Conseil scientifique et technique (CST).....	6
II.4	Les commissions	6
II.5	La commission réglementation.....	7
II.5.2	La commission certifications et procédures	9
II.5.3	Mission de la commission certifications et procédures	9
II.5.4	La commission formation.....	11
II.5.5	Les commissions réunies.....	13
III.	Rapport moral 2020 du Président	14
IV.	Vie associative	15
IV.1.1	Information et sensibilisation du public.....	15
IV.1.2	Déploiement d'infographies	18
IV.1.3	Identification des chiens guides - d'assistance	24
IV.1.4	Réorientation des chiens	24
IV.2	Vie confédérale.....	26
IV.3	Comité européen de normalisation.....	26
IV.3.1	WG1 – Terminologie	27
IV.3.2	WG 2 – Bien-être animal (Dog welfare)	27
IV.3.3	WG 3 – Formation des éducateurs canins	27
IV.3.4	WG 4 – Compétences et évaluation des chiens.....	28
IV.3.5	WG 5 – Services au bénéficiaire.....	28
IV.3.6	WG 6 – Accessibilité.....	28
IV.4	Recherche de financements	30

I. Constitution, dénomination et objet

Créée en 2015, CANIDEA est la première et seule organisation à réunir sur le thème des chiens d'aide aux personnes des organisations aux activités diverses, notamment d'assistance, d'alerte et d'accompagnement social. En particulier, la confédération a pour but de :

- Favoriser le développement des chiens d'aide aux personnes ;
- Regrouper et promouvoir les associations, les fondations, fédérations et organisations diverses s'intéressant aux chiens d'aide aux personnes en particulier les associations ou leurs regroupements élevant et éduquant des chiens d'assistance et de médiation, formant les intervenants ;
- Faciliter le dialogue, les échanges de bonnes pratiques entre les organisations concourant aux objets similaires ;
- Représenter auprès des pouvoirs publics et partenaires privés l'actions des membres, défendre leurs intérêts en particulier en termes de réglementation ;
- D'œuvrer à ce que plus de chiens d'aide aux personnes le mieux adaptés aux spécificités des bénéficiaires soient remis dans les meilleures conditions ;
- De valoriser socialement les chiens guides qui doivent être réorientés : les qualités requises pour le guidage et l'assistance et pour certaines activités de médiation n'étant pas les mêmes, des chiens inadaptés à l'une peuvent être d'excellents chiens sur une autre activité lorsqu'il est fait le lien entre leurs qualités et une autre spécialité ;
- De soutenir l'expérimentation de nouvelles formes de d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- Promouvoir la formation la promotion professionnelle et sociale des intervenants, de créer, de participer à la création et à la gestion de toute œuvre ou institution susceptible de faciliter l'installation, l'exercice, l'équipement et la formation du chien d'aide aux personnes ;
- D'accompagner l'évolution réglementaire autour des activités d'assistance, de guidage et de médiation canine ;
- D'informer au niveau national, le public, les institutions, les utilisateurs potentiels ;
- Promouvoir des références et démarches qualité.

II. Gouvernance et instances confédérales

II.1 Assemblée générale

L'Assemblée Générale s'est tenue en visioconférence le 18 Juin 2020.

Le Conseil d'Administration du 12 Février 2020 ayant approuvé à l'unanimité la demande d'adhésion des Chiens Guides d'Aveugles Provence Côte d'Azur Corse, cette association a participé de plein droit à l'AG.

L'AG a délégué au Conseil d'administration l'approbation éventuelle de la demande de subvention des CMUE pour un montant de 80 000 euros sous condition de transmission des éléments comptables validés par l'AG des CMUE.

Les membres de l'Assemblée Générale à la date de l'AG 2020	
<i>Mandaté par</i>	<i>Représentant</i>
FFAC	Paul CHARLES
CESECAH	Dominique GIRARD
FFG	Frédéric GAILLANNE
CMUE	Caroline SCHMITT
ACS	Caroline BLANCO
AGATEA	Patrick ADOLF
ACADIA	Florine Munier
LIEN KNIN	Clémence ARNAUD
LES CHIENS D'EVEIL D'ANJOU	Gildas CABON
ACS	Frédéric BIRE
HANDI'CHIENS	Robert KOHLER
ACGAPCAC	Philippe DUVAL
ESCAPE	Muriel DUNIER

II.2 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration et à la suite le bureau se sont réunis les :

- 12 février à Paris
- 28 mai en visioconférence
- 10 septembre en visioconférence
- 18 juin en visioconférence
- 18 novembre en visioconférence

Les membres du conseil d'administration (à compter de l'AG du 18 juin 2020)		
<i>Organisation d'appartenance</i>	<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>
FFAC	Paul CHARLES	Président
CESECAH	Dominique GIRARD	Secrétaire Général
ACS	Caroline BLANCO	Trésorière
CMUE	Caroline SCHMITT	Administratrice
FFG	Marianne LAGRUE	Administratrice
HANDI'CHIENS	Robert KOHLER	Administrateur

II.3 Conseil scientifique et technique (CST)

Afin de donner une base scientifique et technique à la documentation qu'elle produira, la confédération a mis en place en 2016 un conseil scientifique et technique.

Le règlement intérieur adopté le 26 juin 2019 précise dans le titre 3 article 7 qui concerne le CST qu'il est réuni sur demande du Conseil d'Administration qui vote sa composition avant de le réunir pour la durée des travaux demandés.

En 2020, le CST ne s'est pas réuni. Ses membres ont été consultés individuellement dans les travaux des commissions.

II.4 Les commissions

Les commissions actives sont donc :

- Réglementation ;
- Certifications et procédures ;
- Formation.

Sur le fonctionnement général des commissions :

- Elles sont coordonnées par la déléguée qui valide les dates de réunion, leur lieu et propose les documents de travail ;
- Chaque commission désigne un porte-parole qui fait le lien avec le CA, le CST et les autres commissions ;
- L'implication dans les commissions est proposée aux personnes invitées aux canidéennes, sachant qu'elle est limitée à une commission pour éviter la surcharge de travail des bénévoles ;
- La fréquence des réunions est d'au moins une par trimestre, en incluant les réunions à distance par téléphone lorsque cela est possible ;
- Il est rédigé un compte-rendu pour chaque tenue de commission et il est attendu un compte-rendu officiel de fonctionnement pour les assemblées générales.

II.5 La commission réglementation

Liste des membres de la commission réglementation à la date de l'AG 2020	
Nom Prénom	Appartenance
Caroline Blanco (Porte-parole)	ACS
Caroline Schmitt	CMUE
Florine Munier	ACADIA
Dominique Girard	CESECAH
Alexis Gautreau	Lien KNIN
Gildas Cabon	LCEA
Patrick Adolf	AGATEA
Marie-Claude Lebreton	HANDI'CHIENS
Michel Rossetti	FFAC
Philippe Duval	ACGA PCAC

II.5.1.1 Missions de la commission réglementation

Objectifs : Obtenir la reconnaissance légale de la diversité des chiens d'assistance et une existence légale aux chiens de médiation

Travaux :

- Assurer une veille réglementaire, si possible en collaboration avec d'autres organisations professionnelles spécialisées dans le handicap ;
- Rédiger des notes de synthèse sur les évolutions réglementaires lorsqu'il y en a ;
- Identifier les points clés de la réglementation sur lesquels des modifications ou des apports doivent être effectués ;
- Spécifier à la commission « Certifications et procédures - Qualité de l'éducation et des procédures » ce qui est attendu en termes pratiques pour faire avancer la réglementation ;
- Formuler des propositions de modifications la réglementation et de réglementation en cas d'absence de textes ;
- Rédaction d'un plaidoyer ;
- Saisir les autorités réglementaires en temps voulu.

II.5.1.2 Dates de réunions de la commission réglementation

La commission s'est réunie les 12 février, 08 juin, 2 octobre, 4 septembre et 4 novembre 2020.

II.5.1.3 Compte-rendu des travaux de la commission réglementation

Les chiens guides et d'assistance

La commission a étudié les textes actuellement en vigueur et a identifié des points nécessitant une mise à jour dans la réglementation sur les chiens d'assistance. Ces éléments sont encore en discussion et aucun positionnement n'a été arrêté. Elle a également commencé à travailler sur les documents transmis dans le cadre du processus de normalisation européenne.

Les chiens de médiation

La commission a élaboré une convention modèle pour les activités de médiation animale avec un chien de médiation. Certains aspects sont actuellement soumis à la commission certifications et

procédures. Lorsque la convention sera finalisée, elle sera mise à disposition sur le site de Canidea, librement téléchargeable. Cette démarche est pensée comme stratégie d'influence du secteur en termes de bonnes pratiques.

II.5.2 La commission certifications et procédures

Liste des membres de la commission certifications et procédures à la date de l'AG 2020	
Nom Prénom	Appartenance
Clémence Arnaud (porte parole)	Lien KNIN
Manuel Mengoli	Ethologue-vétérinaire – membre du CST
Laura Panchione	ACADIA
Jean-Pierre Ney	CMUE
Noémie Létrillard	CMUE
Cathy Bire	ACS
Muriel Jochem	FFG
Patrick Adolf	Agatéa
Florian Auffret	HANDI'CHIENS
Gérard Pousset	LCEA
Sandrine Lebreton	ACGA PCAC

II.5.3 Mission de la commission certifications et procédures

Objectifs : Formaliser les activités de sorte à attester de la qualité du travail accompli par les membres de CANIDEA et défendre celui-ci au niveau national et international.

Travaux :

- Répertorier l'ensemble des activités des membres de CANIDEA et les potentielles activités à développer ;
- Veiller à la cohérence et à la complémentarité des activités des membres ainsi qu'à leur amélioration par des échanges de pratiques et/ou la proposition de formations adaptées ;
- Élaborer les référentiels et autres documents techniques pour chaque spécialité présente chez les membres de CANIDEA ;
- Répondre aux demandes techniques de la commission réglementation ;
- Contribuer aux travaux internationaux tels que le processus de normalisation européenne. A ce titre, la commission constitue le point national de coordination des membres de CANIDEA sur ces questions.
- Émettre des recommandations à l'attention des organisations notamment en termes de procédures (exemples : mise en place d'une commission d'attribution et de remise, mise en place de la réorientation) ;
- Recenser dans un inventaire spécifique des compétences des professionnels en fonction des spécialités de sorte à alimenter la réflexion sur la formation des éducateurs canins.

II.5.3.1 Dates de réunion de la commission certifications et procédures

La commission s'est réunie les 15 janvier, 4 et 5 mars, 29 avril, 3 juin, 01 juillet, 30 septembre, 07 octobre et 25 novembre.

II.5.3.2 Compte rendu des travaux de la commission certifications et procédures

La commission a suggéré la mise en place d'un portail pour la réorientation sur le site de Canidea. Celui-ci a été ensuite validé par la CA et l'année 2020 a permis de le mettre en œuvre (voir point I.4.4 Réorientation des chiens).

Les 4 et 5 mars 2020 la commission s'est réunie à Angers, accueillie par les Chiens d'Eveil d'Anjou et l'Association des Chiens Guides de l'Ouest. Elle a testé le certificat d'aptitudes des chiens de médiation et validé le tronc commun à tous les chiens pour l'accessibilité.

Pendant la période de confinement puis de déconfinement, la commission a maintenu ses réunions par téléphone, de sorte à faire le point sur les activités des structures et partagé les bonnes pratiques face au contexte sanitaire particulier de l'année 2020.

Elle a également élaboré et validé une fiche des critères rédhibitoires au travail.

La commission a lancé des travaux sur le bien-être des chiens au travail, de sorte à rédiger des recommandations qui seront rendues publiques.



Réunion de la commission le 4 mars à Angers

II.5.4 La commission formation

Liste des membres de la commission formation à la date de l'AG 2020	
Nom Prénom	Appartenance
Patrick Adolf (porte-parole)	AGATEA
Caroline Blanco	ACS
Caroline Schmitt	CMUE
Florine Munier	ACADIA
Clémence Arnaud-Moreau	Lien KNIN
Gildas Cabon	LCEA
Benoit Seewald	HANDI'CHIENS
Julie Ehret	FFAC
Corinne Jacquemard	ACGA PCAC

II.5.4.1 Missions de la commission formation

Objectifs :

- Favoriser les collaborations entre associations sur le thème de la formation ;
- Etudier les moyens d'harmoniser les formations existantes tout en conservant les spécificités de chaque spécialité ;
- Identifier les besoins communs en termes de formation et les possibilités de réponse à ces besoins.

Travaux :

- Faire le point sur les formations existantes dans le réseau de Canidea ;
- Identifier les points communs et les spécificités de chacune des formations ;
- Proposer des collaborations entre organisations sur ces formations ;
- Identifier les besoins communs, formuler des propositions de réponses à ces besoins en mettant en place des collaborations entre organisations sur ces thématiques ;
- Formuler des recommandations au CA en termes de stratégie de développement de la formation pour l'ensemble du réseau ;
- Répondre aux besoins du Comité Européen de Normalisation sur les questions de formation (groupe de travail n°3).

II.5.4.2 Dates des réunions de la commission formation

La commission s'est réunie le 28 janvier, 03 avril, 26 mai et 22 septembre 2020.

II.5.4.3 Compte-rendu des travaux de la commission formation

La commission s'est accordée sur la formation « éducation croisée » porté par les centres de formation AFH2A (association porteuse de la formation des moniteurs et des éducateurs chiens guides) et Handi'chiens. Cette formation sur deux jours pour que chacune des spécialités du réseau de Canidea soit présentée sera ouverte à l'ensemble du réseau. Chaque spécialité précisera :

- Ce à quoi répond le chien ;
- La façon dont le chien est éduqué pour obtenir ces compétences spécifiques (sans l'obéissance) ;

- Les difficultés rencontrées pendant l'éducation ;
- La formation des bénéficiaires (remise).

Pour chaque spécialité, il s'agit d'une heure de présentation avec support de formation suivie d'une heure de débat. A la suite de ces deux journées, il serait attendu une restitution écrite de la part des participants. Cette formation, déjà présente dans les catalogues FFAC et Handi'chiens, a suscité déjà un grand intérêt. Cependant, étant donné les circonstances sanitaires, cette formation n'a pas pu se tenir.

Un état des lieux des centres de formation en activité dans le réseau a été effectué.

Cet état des lieux a permis d'identifier des besoins de partages de bonnes pratiques, en particulier sur la réforme des centres de formation et la démarche qualiopi. Ces deux problématiques ont été amplement discutées dans les réunions de l'année 2020.

De même la situation sanitaire ayant poussé les centres de formation à mettre en place de la formation à distance, les centres ont fait le point sur les stratégies mises en place pour assurer les enseignements.

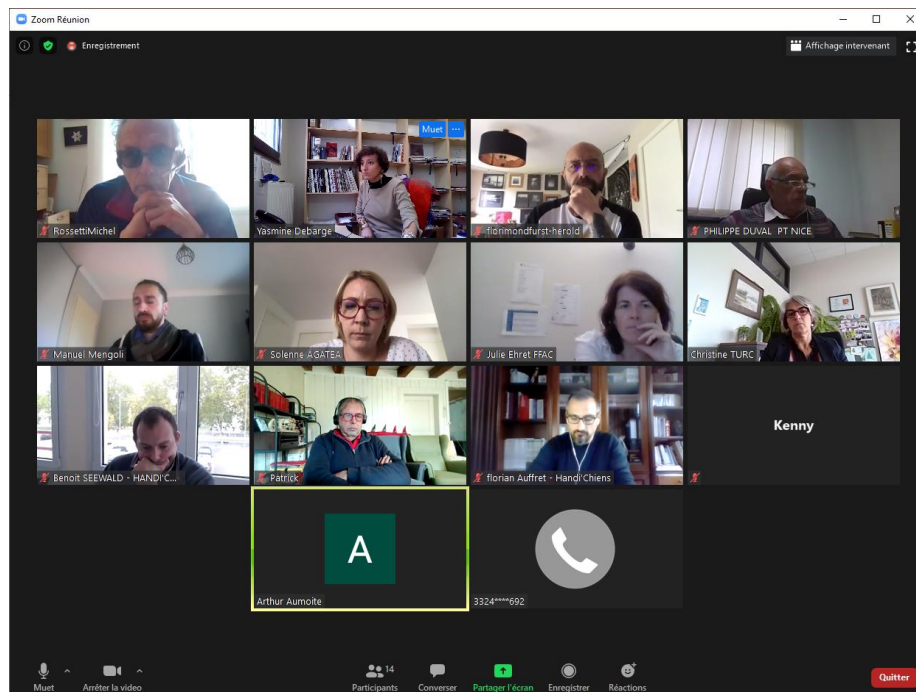
SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX			
Nom de l'association Et Formation	Inscription au RNCP	Enregistrement au DATADOC	Démarche QUALIOPI
HANDI'CHIENS		Oui	Oui
<i>VAE éducateur canin chiens d'assistance</i>	Oui		
<i>Conduite de chien</i>	Non		
<i>Médiation animale</i>	Non		
AFH2A (FFAC)		Oui	Oui
<i>Educateur canin chiens guides</i>	Oui		
<i>Moniteur chiens guides</i>	Projet		
LCEA		Oui	Oui
<i>Conduite de chiens de médiation</i>	En réflexion		
CMUE		Non	Non
<i>Conduite de chiens</i>	Non		
AGATEA		Oui	Oui
<i>Chargé de projet en médiation animale</i>	Oui		

II.5.5 Les commissions réunies

Afin d'impliquer pleinement les membres de Canidea dans le processus de normalisation européenne sur les chiens guides et d'assistance, une réunion de l'ensemble des commissions s'est tenue le jeudi 22 octobre en visioconférence. Elle a été enregistrée et diffusée à l'ensemble des membres de Canidea. Les documents de travail des groupes de travail européens sont en voie de stabilisation et les mois à venir seront extrêmement stratégiques pour la future norme.

Jusqu'au mois d'octobre, la déléguée avait consulté individuellement des experts du réseau sur des points précis à négocier dans les groupes de travail du comité européen. Afin de garantir que les positions défendues soient bien celles de l'ensemble des membres de Canidea, les documents seront traduits début 2021 et soumis aux commissions concernées.

Pour préparer ces travaux qui occuperont les premiers mois de l'année 2021, l'ensemble des experts des commissions ont participé à une réunion en visioconférence qui a présenté le processus de normalisation, de sorte qu'ils puissent en maîtriser le fonctionnement.



Visioconférence du 22 octobre 2020

III. Rapport moral 2020 du Président

Le 9 Juillet 2015, 4 associations décidaient de fonder la confédération. Notre première ambition était de trouver une utilité sociale aux chiens des écoles de chiens guides qui ne pouvaient pas devenir chiens guides mais pouvaient exercer une autre activité en tant que chiens de médiation ou chiens d'assistance. C'est aujourd'hui encore une des missions de Canidea.

Entre cette belle journée d'été en 2015 et aujourd'hui, que de chemin parcouru ! 8 nouveaux membres nous ont rejoint, réunissant ainsi les principaux acteurs du monde du chien d'aide et toutes les spécialités présentes en France. Des commissions ont été créées : 4 au total, couvrant l'ensemble des problématiques de notre secteur. Répondant à la mission historique de la confédération, le réseau permet à de plus en plus de chiens d'être réorientés, garantissant ainsi qu'ils puissent assurer un rôle d'utilité sociale et ainsi aider plus de personnes handicapées.

Canidea a également pris une envergure européenne puis internationale avec le processus de normalisation des chiens guides et d'assistance. Ce dernier a d'ailleurs pris beaucoup d'ampleur ces douze derniers mois : son objectif premier est de distinguer les chiens guides - d'assistance des autres chiens et ainsi faciliter l'accessibilité des équipes partout en Europe puis dans le monde.

Parmi les nombreux défis qui attendent la confédération, il en est un qu'elle s'est déjà engagée à relever. Lorsqu'une personne en situation de handicap et son chien guide ou d'assistance ne peuvent accéder à un lieu public, le refus résulte bien souvent d'une méconnaissance de la loi. C'est pour lutter contre ces situations stigmatisantes que Canidea, en partenariat avec le secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, la délégation ministérielle à l'accessibilité et les organisations professionnelles concernées ont choisi d'installer un observatoire à l'accessibilité des chiens guides et d'assistance. Recenser les refus, les analyser, proposer des solutions et mettre en place des actions de sensibilisation, autant de missions essentielles pour le monde de demain soit plus inclusif.

Alors que Canidea était prête à installer l'OBAC, elle a été contrainte de reporter l'évènement à 2021. En effet, l'actualité de l'année nous a imposé l'arrivée envahissante d'une crise sanitaire hors du commun. Les membres de Canidea se sont illustrés en adaptant leurs activités de sorte à protéger les bénéficiaires, les bénévoles et les salariés : elles ont ainsi pu continuer l'éducation et le suivi des chiens mais également les remises, fortement contraintes par les restrictions sanitaires. Pour sa part, la confédération a assuré pleinement son rôle de coordination de ses membres : les commissions ont continué leurs réunions, pour certaines en les orientant sur le partage de bonnes pratiques dans ce contexte sanitaire si particulier. Elle a également répondu aux sollicitations toujours plus nombreuses du grand public en quête d'informations sur l'assistance par le chien ou sur la médiation animale.

C'est dans cette perspective de sensibilisation et pour l'accessibilité des maîtres en situation de handicap et des chiens qui les accompagnent que Canidea s'est engagée à mener une campagne de communication auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées afin de sensibiliser leurs experts aux aptitudes d'assistance des chiens d'aide à la personne : les brochures ont été conçues puis imprimées (avec beaucoup de difficultés, du fait des confinements successifs) ; le listing des destinataires a été élaboré. Les courriers partiront début janvier 2021, de sorte à démarrer l'année 2021 sur une nouvelle dynamique !

En 2020, Canidea fêtait 5 ans déjà, et, au regard de ce rapport, elle a su démontrer avec et par ses membres qu'elle savait faire face à l'adversité et qu'elle a encore de belles années en perspective !

Paul Charles, le 01 Mai 2021

IV. Vie associative

IV.1.1 Information et sensibilisation du public

IV.1.1.1 Objectifs et mise en œuvre

Dans le but d'accroître l'insertion et l'inclusion sociale de personnes souffrant d'un handicap, Canidea renseigne sur la réglementation en vigueur et informe le public sur les bénéfices de l'assistance par le chien et de la médiation animale.

Un chargé de communication en alternance renforce les effectifs de Canidea.

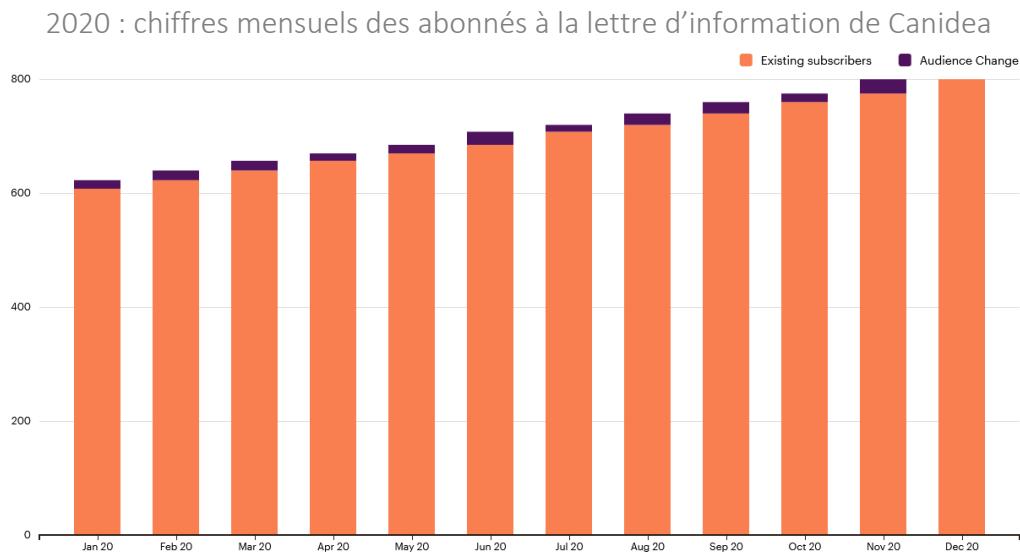
Canidea est sollicitée quotidiennement par téléphone, par mail et par les réseaux sociaux. Du fait de la visibilité gagnée, ces sollicitations se sont accrues en 2020. En tant qu'interlocutrice nationale, Canidea répond au public sur des questions, entre autres :

- De réglementation quant à l'accessibilité des chiens guides et d'assistance : elle explique ce qui conditionne l'accessibilité en France et à l'étranger et permet à des personnes en situation de handicap d'être correctement informées de leurs droits ;
- De précisions sur quel type de handicap et de maladies peuvent être récipiendaires et auprès de qui s'adresser pour plus de détails et formuler une demande et dans quel cas ce n'est pas possible. Un grand nombre de personnes souhaitent faire appel à un éducateur canin privé pour faire éduquer leur chien alors qu'il ne pourra pas assister pour le type de handicap concerné : il est essentiel que ces personnes sachent qu'elles risquent fortement d'être déçues ;
- D'orientation vers les bons interlocuteurs pour faire une demande de chien guide ou d'assistance : elle explique les procédures, transmet les coordonnées des organisations et est ainsi une première étape vers l'autonomie des personnes en situation de handicap ;
- De renseignements de premier niveau dans l'élaboration d'un projet de médiation par le chien : étant donnée l'absence de réglementation et des risques que les pratiques actuelles posent pour les bénéficiaires, les personnels et les chiens eux-mêmes, de réelles difficultés sont rencontrées par les professionnels pour l'introduction de la médiation animale dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

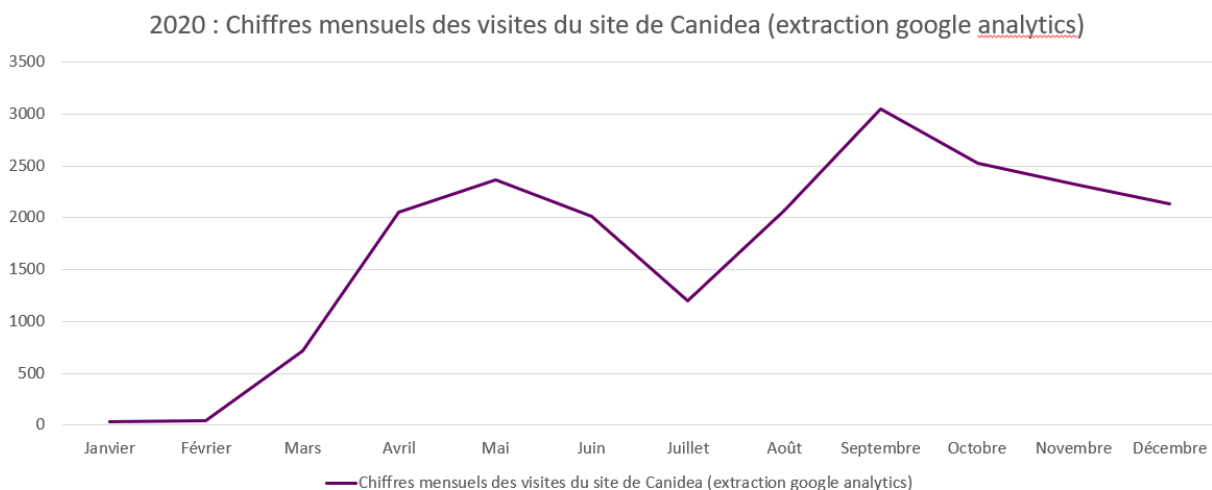
A travers une newsletter, son site internet et les réseaux sociaux, Canidea relaie également les actualités du secteur et sensibilise à la cause des chiens guides, d'assistance et de médiation.

Canidea participe à des conférences et des colloques au cours desquels elle présente différents aspects de la cause et en fait la promotion. Du fait de la situation sanitaire, les événements prévus ont été annulés en 2020.

La lettre d'information a conservé sa structure éditoriale avec un sommaire, le mot du président, des informations sur les activités de Canidea, trois rubriques (La question que tout le monde se pose, A l'honneur cette saison-ci et Nom d'un chien) et les actualités des membres. Elle est passé de 606 abonnés en janvier à 798 en décembre 2020.

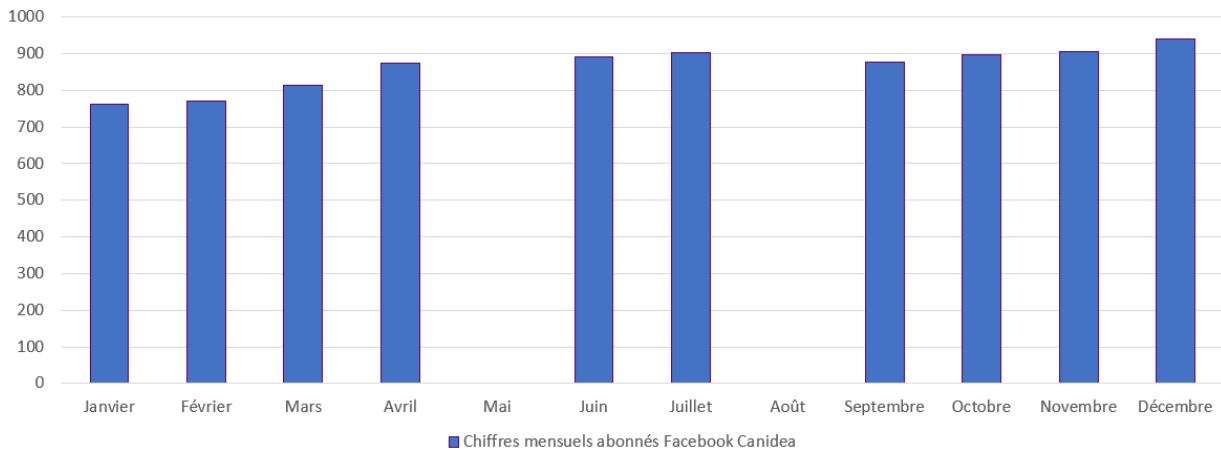


Le site internet a fait l'objet d'une moyenne mensuelle de 2 000 visites. On constate une progression globale constante des visites mensuelles. Les chiffres des premiers mois ne sont pas représentatifs car il y a eu un souci de paramétrage de google analytics, régularisé courant mars.



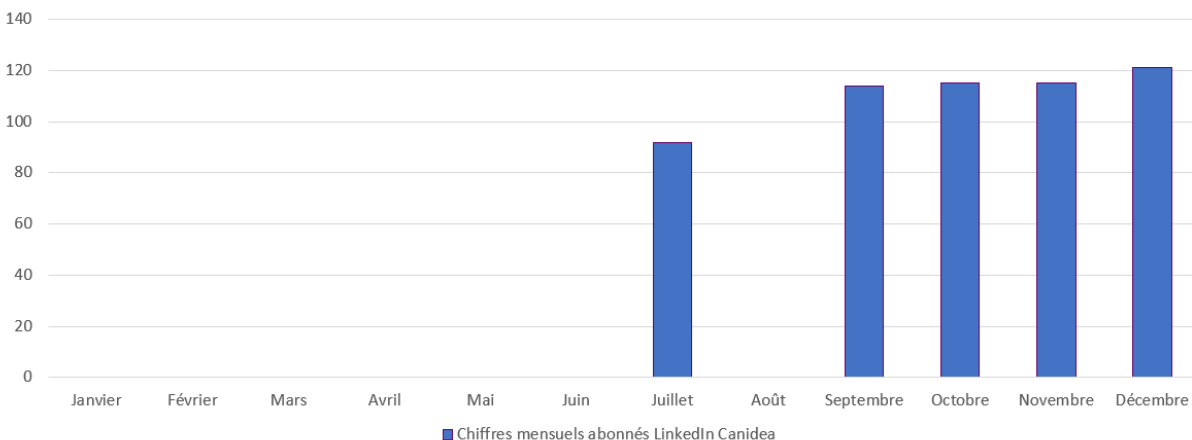
Le compte Facebook fait l'objet d'une animation particulière avec une programmation de post à un rythme d'un tous les jours sur la thématique du chien au sens large. Cela a permis de passer de 752 abonnés au janvier 2020 abonnés à 939 abonnés en décembre 2020.

2020 : Chiffres mensuels abonnés Facebook Canidea



Le compte LinkedIn a été créé en Juillet de cette année. En décembre, il totalise 121 abonnés.

2020 : Chiffres mensuels abonnés LinkedIn Canidea



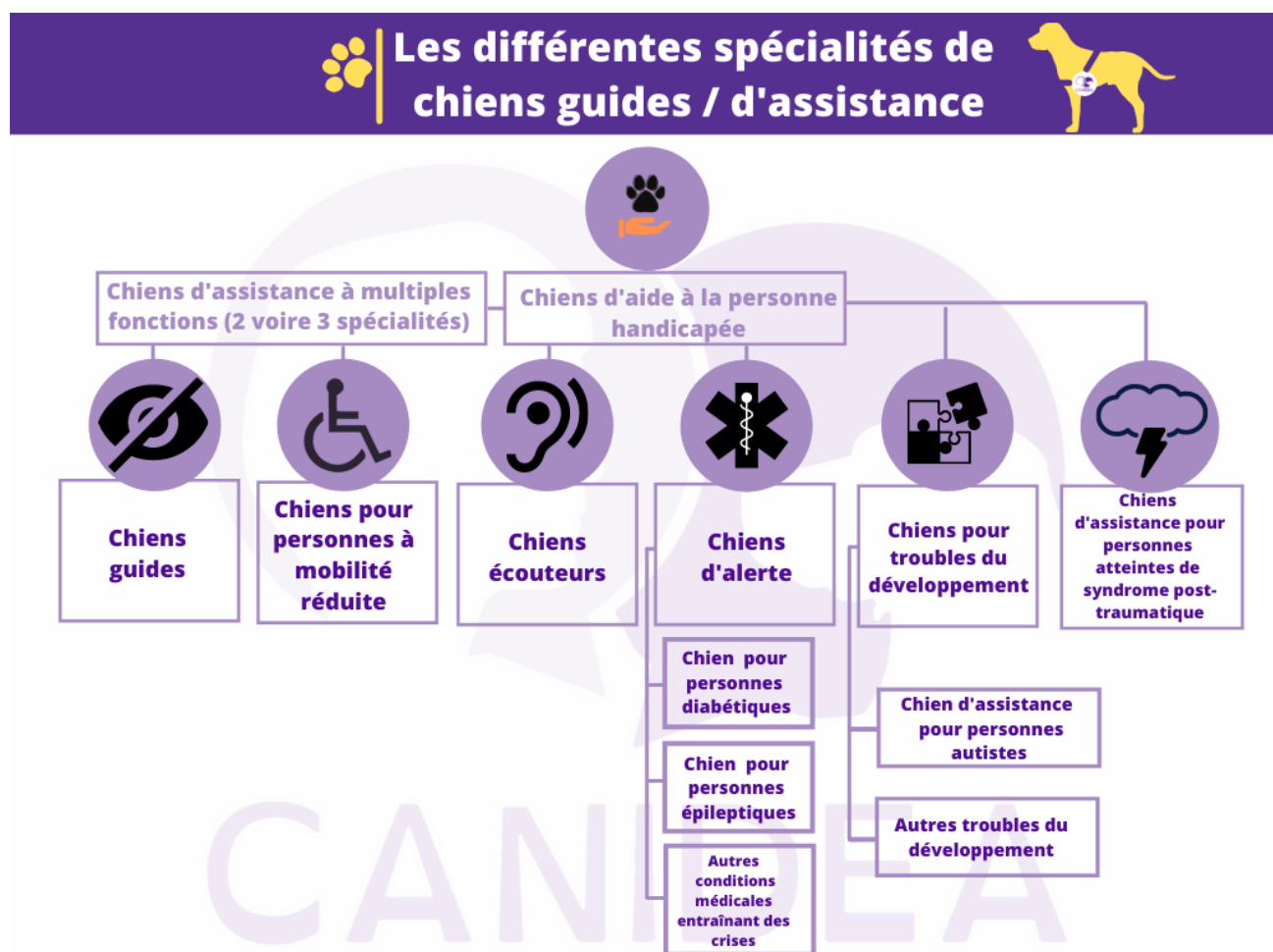
Le partenariat avec le blog de la médiation animale, qui est le site historique d'informations sur les actualités du secteur de la médiation, est pérennisé avec deux à trois billets par an proposé par la déléguée. Ceux-ci génèrent toujours une grande visibilité et suscite un intérêt pour CANIDEA.

IV.1.2 Déploiement d'infographies

Les infographies sont un outil de communication efficace qui se diffuse facilement. Parce que l'essentiel y est dit et qu'elles sont attrayantes et ludiques, elles sont devenues un outil de communication important dans la stratégie de sensibilisation de Canidea. Elles permettent de diversifier et enrichir les contenus. Illustrant les textes du blog et alimentant les réseaux sociaux, les infographies facilitent la mémorisation. Virale, elles sont partagées et suscitent des interactions sur les pages des réseaux sociaux et augmentent ainsi la visibilité des publications à court et à moyen terme.

Les premières infographies réalisées ont ainsi rencontré un franc succès. Elles visent systématiquement à mieux faire connaître le mouvement des chiens d'aide aux personnes, répondent à des questions du public ou présentent des points méconnus de la réglementation.

L'infographie ci-dessous a été la première réalisée d'une série.



IV.1.2.1 Campagne en direction des Maisons Départementales des Personnes Handicapées

Dans la mesure où l'accessibilité aux lieux ouverts au public des personnes accompagnées par un chien guide ou un chien d'assistance est soumise à la détention de cette carte mobilité inclusion (invalidité ou priorité), les MDPH et les MDA jouent un rôle clé dans le projet de vie des personnes qui souhaitent bénéficier de l'assistance animale.

Malgré la volonté des services publics de garantir l'équité de traitement des demandes, les membres de Canidea ont constaté des disparités territoriales, en particulier en matière d'autisme et de diabète : pour des situations de handicap similaires, la reconnaissance du handicap varie d'un département à l'autre. Cette variabilité territoriale entraîne détresse et incompréhension. Lorsqu'une personne qui pourrait être reconnue handicapée dans un département se voit refuser la carte dans un autre département, elle doit renoncer à l'accessibilité avec le chien et à l'autonomisation que celle-ci apporte.

Par l'intermédiaire de ses membres, CANIDEA réunit toutes les spécialités du chien d'aide à la personne. L'ensemble des bénéficiaires sont concernés par les questions d'accessibilité. Les champs d'action de Canidea, son statut mais également son rayonnement national et international en font donc un acteur légitime pour communiquer auprès d'institutions engagées dans la même cause : œuvrer chaque jour au service de personnes handicapées et malades.

Partant du constat de la nécessité de sensibiliser les MDPH à l'assistance par le chien dans sa diversité, il a été décidé qu'une campagne serait menée en direction de ces institutions en la date du 30 avril 2020, journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité. Du fait des circonstances sanitaires, cette campagne sera menée le 12 janvier 2021. Une brochure de présentation de la confédération et une brochure sur les différents types d'assistance par le chien ont été élaborées. Grâce au soutien de Mr. Daniel Dussausaye de presseedition.fr, les brochures de présentation de la confédération ont été gracieusement imprimées par Dupliprint. Canidea a fait appel à un prestataire pour les brochures présentant les spécialités. Elles seront jointes aux 300 courriers en direction des présidents de conseils départementaux, de leurs adjoints aux personnes handicapées et des directeurs des MDPH.

OBJECTIFS	MOYENS
- Favoriser le recours aux chiens d'aide à la personne handicapée - Sensibiliser les experts des MDPH aux différentes pathologies qu'assistent les chiens d'aide à la personne handicapée - Sensibiliser sur les conséquences des disparités territoriales en ce qui concerne la reconnaissance du handicap et l'accessibilité de l'équipe chien/personne handicapée	Envoi d'un courrier aux conseils départementaux et aux MDPH contenant : - Une lettre officielle ; - Une brochure présentant les différentes spécialités des chiens d'aide à la personne handicapée ; - Une brochure de présentation de CANIDEA.

La campagne MDPH a fait l'objet d'un relai d'information par l'Agence France Presse et ainsi suscité une quinzaine d'articles dans la presse en ligne.

IV.1.2.2 Préfiguration de l'Observatoire à l'Accessibilité des Chiens guides et d'assistance

Plusieurs lois, décrets et arrêtés marquent des avancées pour l'accessibilité des chiens guides d'aveugles et d'assistance et leurs maîtres. Cependant, malgré les multiples actions mises en place pour faire évoluer les mœurs et les pratiques, de nombreux cas de refus en entreprise et dans des lieux ouverts au public tels que des commerces ou dans les transports sont encore régulièrement constatés par des maîtres en situation de handicap.

En 2019, en partenariat avec le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées, CANIDEA s'est vu confier l'Observatoire de l'Accessibilité des chiens guides d'aveugles (OBAC) pour qu'il soit étendu aux autres types des chiens d'assistance.

Les objectifs sont de :

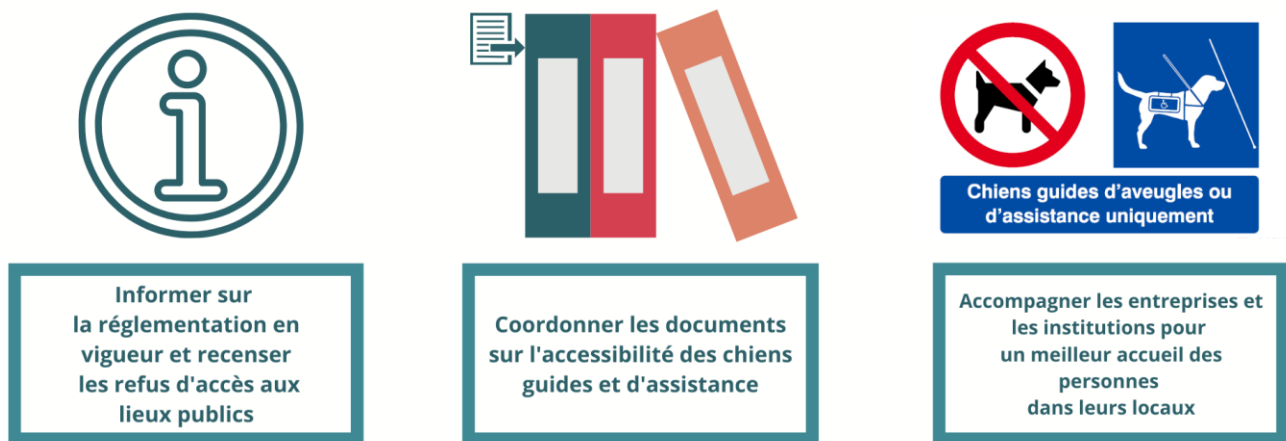
- Réduire le nombre de refus d'accès des maîtres avec leurs chiens guides et d'assistance ;
- Lutter contre les discriminations par la rencontre des responsables des lieux publics, de l'Etat, des maîtres de chiens guides et d'assistance et des représentants des associations éduquant des chiens guides et d'assistance ;
- Sensibiliser et informer sur l'accessibilité des maîtres accompagnés de leurs chiens guides et d'assistance, notamment par l'intermédiaire d'une plateforme sur internet ;
- Effectuer un bilan des cas de refus répertoriés et cibler les principales difficultés rencontrées par les maîtres de chiens guides d'aveugles ;
- Rechercher et promouvoir des solutions à apporter aux maîtres de chiens guides d'aveugles et d'assistance pour favoriser leur accès aux lieux publics et privés ;
- Répertorier et valoriser les bonnes pratiques en matière d'accès des chiens guides et d'assistance et de leurs maîtres ;
- Faciliter la mise en place de chartes par secteur sur l'accueil des chiens guides et d'assistance.

Les missions sont :

- Travailler avec les entreprises et les institutions pour un meilleur accueil, et l'orientation des personnes dans leurs locaux ; développer un module de formation adapté ;
- Valoriser les entreprises mettant déjà en place des bonnes pratiques et transmettre leurs outils et conseils aux entreprises souhaitant engager des actions en la matière ;
- Faciliter le signalement de refus par l'intermédiaire d'outils de déclaration ;
- Répertorier les cas de refus d'accès ;
- Orienter les personnes ayant fait face à un refus vers les associations compétentes.
- Concevoir des documents de référence pour l'accessibilité des maîtres de chiens guides d'aveugles et d'assistance, mais également les familles d'accueil pour les chiens en éducation et à la retraite ;
- Impliquer les institutions par le biais d'événements officiels et de campagnes ciblées ;
- Mettre en place et maintenir un site internet comportant les entrées suivantes : la réglementation en vigueur (rappel de la loi) ; la jurisprudence ; les conseils et bonnes pratiques ; la possibilité de signaler un refus d'accès ;

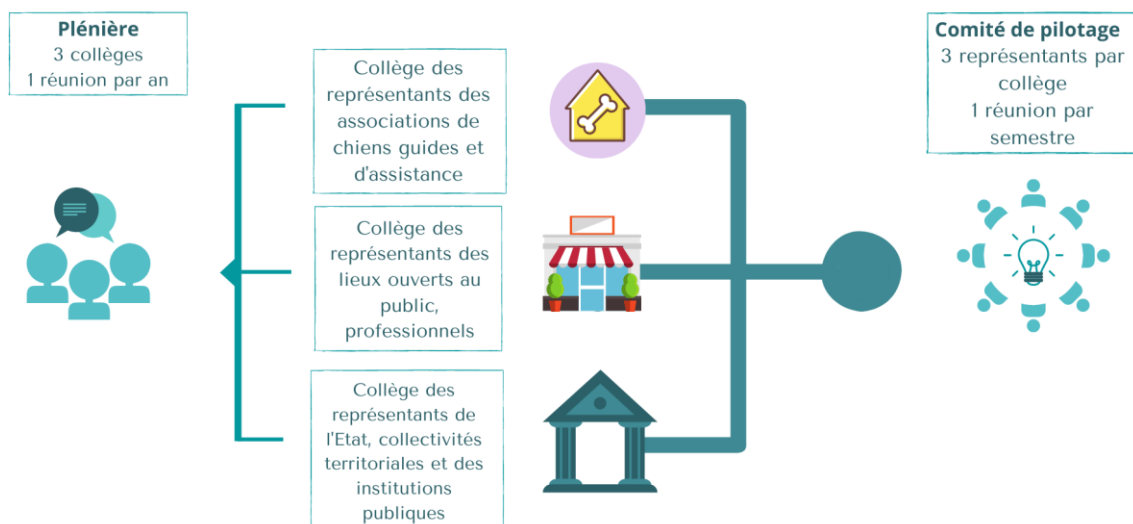
- Mettre en place des actions de communication envers les institutions, les élus, les entreprises, les collectivités, le grand public sur la législation et l'accessibilité des chiens guides d'aveugles et d'assistance ;
- Créer des procédures d'information et de formation pour tous, en particulier la sensibilisation au pictogramme et au macaron ;
- Élaborer et proposer un cours accessible à tous et gratuitement sur Internet ;
- Mettre en place des actions de communication en direction des entreprises, des institutions et les pouvoirs publics afin de promouvoir le mouvement chien guide et d'assistance et les droits des personnes handicapées.

Synthèse des missions de l'OBAC

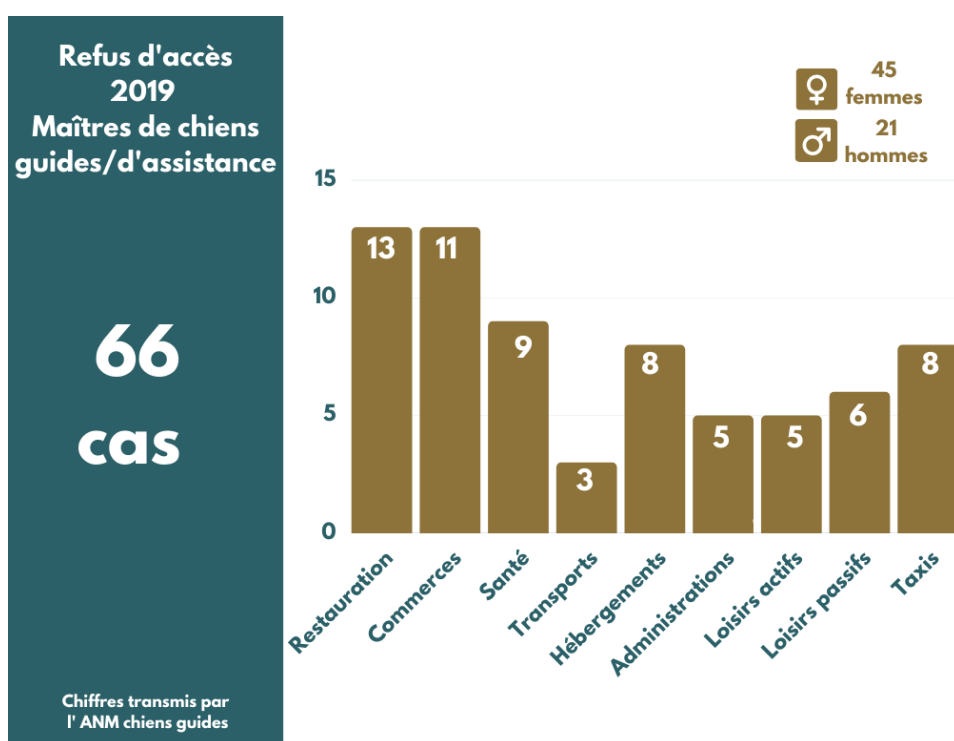


Il était prévu une réunion d'installation de l'observatoire en 2020 d'abord au printemps, puis à l'automne. Cette réunion devait avoir lieu au Ministère de la Santé avec une ouverture par la Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées. Du fait des circonstances sanitaires, cette réunion a été reportée au premier semestre 2021. Néanmoins un plan d'organisation a été établi.

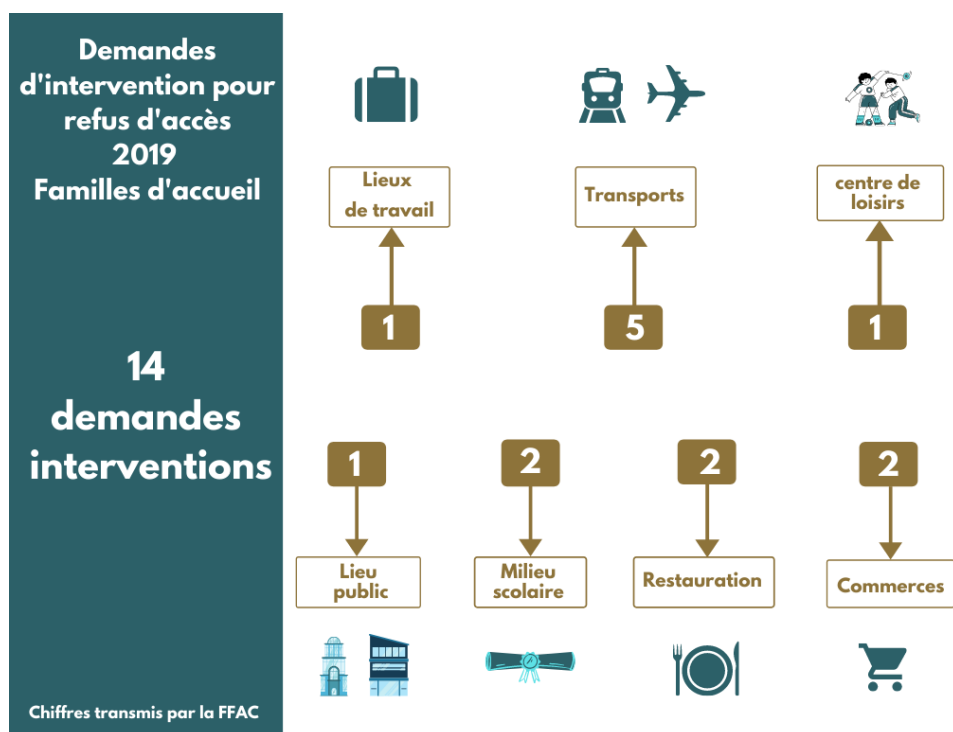
Organisation de l'OBAC



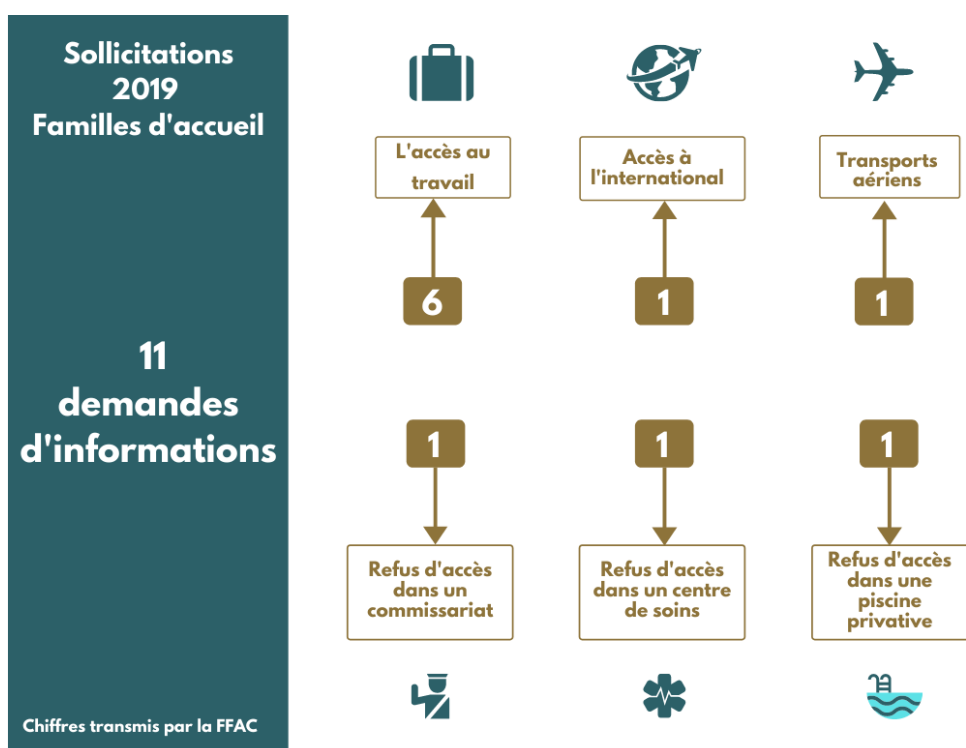
Afin de mobiliser les partenaires actuels et potentiels de l'OBAC, une newsletter a été mise en place en automne 2020. Un rapport synthétique sur les refus d'accès a été rédigé et diffusé auprès de ces partenaires en même temps que les vœux de fin d'année. La future plateforme de déclaration de refus facilitera la démarche en la rendant accessible en ligne avec pour celles et ceux qui le souhaitent la possibilité d'être mis en relation avec un interlocuteur direct. La démarche étant en cours de formalisation, certaines associations n'ont pas pu transmettre de données pour l'année 2019 : elles le feront pour l'année 2020, ce qui permettra de vous présenter un rapport complet des années 2019 et 2020 lors de la réunion de lancement au printemps 2021. Les infographies ci-dessous portent donc uniquement sur les chiens guides.



Outre la formalisation en cours pour la collecte de données, ces chiffres ne reflètent que partiellement la réalité car un grand nombre de maîtres n'entame aucune démarche de déclaration par crainte des difficultés pratiques à prouver le refus. L'OBAC jouera donc un rôle essentiel de facilitation de la déclaration et de mise en place de la médiation avec le lieu qui a refusé l'accès.



Les refus d'accès concernent également les familles d'accueil qui se voient confier des élèves chiens guides ou d'assistance pour que ces derniers apprennent auprès d'elles les bases de l'éducation canine. La Fédération Française des Associations de Chiens guides a recensé un total de 25 saisines concernant l'accès des familles d'accueil.



IV.1.3 Identification des chiens guides - d'assistance

Dans le but d'accroître l'insertion et l'inclusion sociale de personnes souffrant d'un handicap, Canidea a été force de proposition auprès des pouvoirs publics pour l'élaboration d'un macaron d'identification des chiens guides et d'assistance. Ce dernier comporte de manière visible la Marianne. Canidea aura la charge de la diffusion de ce macaron sur les dossards et les harnais des chiens reconnus comme chien guide et d'assistance.

Cette mission importante a un impact immédiat pour les personnes en situation de handicap car l'identification du chien comme chien d'assistance ou chien guide est un élément indispensable pour l'accessibilité. Ce macaron, qui n'existait pas et qui devait être déployé par CANIDEA en 2020, va permettre de diminuer le nombre de refus et donc de situations de discrimination pour les personnes en situation de handicap accompagnées par leur chien guide ou d'assistance. Malheureusement, le contexte particulier de la crise sanitaire n'a pas permis de mettre en place les processus nécessaires pour diffuser l'usage du macaron.

IV.1.4 Réorientation des chiens

L'une des missions de CANIDEA est de valoriser socialement les chiens guides qui doivent être réorientés : les qualités requises pour le guidage et l'assistance et pour certaines activités de médiation n'étant pas les mêmes, des chiens inadaptés à l'une peuvent être d'excellents chiens sur une autre activité lorsqu'il est fait le lien entre leurs qualités et une autre spécialité. A travers la coordination mise en œuvre par la confédération, des chiens issus des écoles de chiens guides d'aveugles ont reçu l'éducation nécessaire pour devenir chiens d'assistance ou chiens de médiation : ce sont autant de chiens qui n'auraient pas pu être remis sans cette réorientation.

L'objectif du processus d'orientation des chiens est qu'à termes les chiens soient orientés le plus tôt possible. Néanmoins, il est indispensable que l'ensemble des éducateurs du réseau de Canidea maîtrisent les critères de sélection des chiens en fonction de la spécialité vers laquelle le chien est orienté. C'est pourquoi une fiche « critères réhabilitatoires au travail et à la réorientation » a été réalisée par la commission certifications et procédures.

En 2020, un dispositif facilitant les réorientations a été mis en place. Chaque association qui a un chien à réorienter vers une autre spécialité remplit une fiche d'information d'une page. Cette fiche est ensuite postée par Canidea sur son site sur le portail de réorientation, qui est accessible avec un mot de passe spécifique. La fiche est ensuite retirée 15 jours plus tard. Si aucune association du réseau n'a pris contact avec l'association du chien entre temps, celle-ci peut mettre le chien à l'adoption. Pour l'année 2020, 20 profils de chiens ont été postés sur cette interface. Sur l'ensemble de ces profils, un a été réorienté. Ces chiffres ne sont pas représentatifs de la réorientation puisque beaucoup d'association sont en contact direct pour réorienter les chiens et ne passent donc pas par le portail. Les chiffres officiels sont présentés dans le tableau suivant.

Réorientations au sein de Canidea

Membre de CANIDEA	Nombre de chiens remis	Dont chiens de médiation ou accompagnement social	Nombre de chiens réorientés et remis par une autre école	Ecoles vers lesquelles les chiens ont été orientés	Nombre de chiens remis en provenance d'une autre école	Origine des chiens en provenance d'une autre école
CMUE	3	1	2	- ACADIA - LIEN-K-NIN	3	- 3 CGAE
ACS	8				1	- Alienor
LCEA	6	2			6	- 5 ACGAO - 1 AGAGSO
Handi'chiens	114	34			2	- 2 CGAE
FFG	(6) <i>Chiffre inclus dans le total FFAC</i>					
CGA PCAC	(13) <i>Chiffre inclus dans le total FFAC</i>		1	- ACADIA		
ACADIA	10				6	- 1CGAPCAC - 1 ACGAO - 1 Bordeaux - 2 CGIDF - 1 CMUE
Réseau de la FFAC	162	-				
Totaux	303	37			17	

IV.2 Vie confédérale

Du fait de la situation sanitaire, les canidéennes n'ont pas pu avoir lieu en 2020 et ont été reportées au printemps 2021.

IV.3 Comité européen de normalisation

Afin de faciliter l'accessibilité, des associations de chiens guides et de chiens d'assistance d'Europe de l'Est ont décidé de saisir l'échelon européen en enclenchant un processus de normalisation européenne. Le processus de normalisation consiste en l'élaboration d'un accord entre différents partis sur une façon de faire, de sorte à garantir une qualité a minima. La participation au processus est volontaire, de même que l'application de la norme. Cette norme ne devient obligatoire que lorsque des Etats ou l'Union Européenne s'en saisissent et l'imposent par l'intermédiaire d'un texte juridique. Les normes sont présentes dans le quotidien de tout un chacun : par exemple une marque NF (conformité à une Norme Française) sur un jouet pour enfant ou un marquage CE (conformité à une directive européenne) sur une trottinette électrique. Lorsqu'une norme est reprise dans une directive ou une réglementation, les pays de l'Union Européenne sont contraints de l'intégrer dans leurs textes nationaux, sauf si ceux-ci sont plus strictes que la norme proposée, auquel cas la directive ou réglementation est simplement citée en appui des textes existants. CANIDEA participe à ces travaux représentant la France dans ces négociations internationales. La déléguée co-anime un des groupes de travail et à ce titre siège dans le comité des animateurs qui orientent l'ensemble du processus.

Le principal enjeu du comité européen de normalisation est : distinguer les chiens guides/d'assistance des autres chiens. Cette distinction passe par une évaluation des compétences du chien et le port d'équipements spécifiques.

L'ensemble du processus doit tenir compte de la liberté d'initiative des individus, c'est-à-dire : éduquer son chien soi-même, passer par un éducateur canin ou faire appel à un centre d'éducation de chiens guides ou d'assistance. Les contraintes imposées aux centres d'éducation doivent être transposables aux particuliers.

A ce jour, les travaux européens de normalisation ont été largement affectés par la situation sanitaire à l'échelle mondiale. La déléguée a effectué un déplacement à Padoue du 28 au 29 janvier pour collaborer avec les animateurs du groupe de travail n°2 sur les conditions de vie et de travail des chiens. Ce fut le dernier déplacement avant le confinement puis les restrictions de mouvements internationaux. Les travaux ont donc principalement continué par mail jusqu'à la tenue d'une semaine complète de réunion en visioconférence du 24 au 29 août. Les différents groupes de travail se sont ensuite régulièrement réunis au rythme d'un groupe de travail tous les 10 jours pour une demi-journée de visioconférence. Le comité européen de normalisation s'est tenu le 03 décembre.

Jusqu'en décembre 2020, Christine Turc, directrice de l'école de chiens guides d'Angers a participé à l'ensemble du processus et défendait les positions chiens guides ainsi que les principes apparaissant dans les textes réglementaires. Yasmine Debarge a défendu les positions françaises sur les autres spécialités et a régulièrement consulté les experts français pour celles-ci. Elles sont toujours maintenues dans ces missions. Une nouvelle méthodologie est mise en place pour garantir la

consultation de l'ensemble des membres de Canidea. A partir de septembre 2020, les textes ont commencé à se stabiliser. Il est donc désormais possible de les traduire pour les soumettre à la relecture des membres de Canidea (la traduction prenant beaucoup de temps et les textes étant instables, il aurait été chronophage et improductif de mobiliser les experts de Canidea). Ils seront soumis aux commissions compétentes. Il faudra alors tenir compte des contraintes de la traduction et des enjeux politiques du processus.

IV.3.1 WG1 – Terminologie

- **Objectifs** : élaborer les définitions des termes utilisés dans la norme.
- **Animation** : Irma Metzger, cheffe de projets à la KNGF, Pays Bas.
- **Travaux** : Il a déterminé le fait que « le chien guide » soit une catégorie de « chien d'assistance ». Ce dernier est donc vu comme un terme générique. Il a établi la liste des spécialités dont il a exclu le chien de médiation.
- **Enjeux** : pas d'enjeu particulier

Ce groupe de travail est alimenté par les autres groupes qui discutent en interne des définitions. Pour le moment, il n'y a pas de priorité à traduire le document du WG1

IV.3.2 WG 2 – Bien-être animal (Dog welfare)

- **Objectifs** : élaborer les critères de conditions de vie, d'éducation et de travail dans les différentes étapes de leur vie.
- **Animation** : Karl Weissenbacher, directeur de l'agence d'évaluation des chiens guides/d'assistance en Autriche, ceci depuis sa création en 2012, Autriche
- A partir de novembre 2020, co-animation avec Tim Stafford, directeur des affaires canines des Chiens Guides de Grande Bretagne et administrateur de l'International Guide Dogs Federation, Grande Bretagne
- **Travaux** : après des conflits sur le premier texte, un deuxième est en discussion, raison pour laquelle un co-animateur a été désigné.
- **Enjeux** :
 - Des attentes divergentes sur les étapes d'éducation du chien ;
 - L'équilibre entre contraintes matérielles et financières et bien-être animal ;
 - Les diverses perceptions de ce qu'est le travail du chien, avec de ce fait des débats importants ;
 - Les conditions matérielles d'exercice des activités, en particulier en ce qui concerne les centres d'élevages, ceci d'autant plus qu'il n'existe aucune norme sur l'élevage de manière générale.

Le document du WG2 sera discuté par la commission certifications et procédures

IV.3.3 WG 3 – Formation des éducateurs canins

- **Objectifs** : formuler les compétences attendues des professionnels responsables de l'éducation, de la remise et de l'évaluation du chien et de l'équipe
- **Animation** : Annie Hourston, responsable formation des chiens guides UK, Grande Bretagne et Yasmine Debarge, déléguée de Canidea, France

- **Travaux** : Les « rôles » concernés par le processus de normalisation ont été listés et une liste de compétences attendues pour chaque fonction est en cours de finalisation. Cette partie est relativement consensuelle.
- **Enjeux** : L'étape suivante du WG3 sera nettement plus conflictuelle. Il s'agira de se mettre d'accord sur les modalités acceptées pour l'obtention de chaque compétence (exemples ci-après) et les proportions acceptables de recours à ces différentes modalités pour valider la qualification d'une personne en fonction :
 - Diplôme ou certification reconnue par l'Etat qui inclut la compétence en question,
 - Module suivi de façon isolée dans le cadre de l'enseignement supérieur public ou privé,
 - Formation dispensée sur le lieu de travail en faisant appel à un prestataire,
 - Apprentissage en travaillant ayant fait l'objet d'une évaluation formelle par l'employeur.

Le document du WG3 sera discuté par la commission formation

IV.3.4 WG 4 – Compétences et évaluation des chiens

- **Objectifs** : établir la liste des tâches des chiens et de déterminer comment le chien est évalué.
- **Animation** : Peter Gorbing, directeur de Dogs for Good et administrateur d'Assistance Dogs International, Grande Bretagne
- **Travaux** : La liste est stabilisée. Un débat est lancé sur les spécialités émergentes et non stabilisées : chien à double spécialité, chien d'assistance psychiatrique.
- **Enjeux** : Ce groupe doit désormais débattre sur la façon dont les chiens seront évalués et par qui. Plutôt que de faire des propositions de piste de travail, l'animateur a positionné le WG4 dans l'attente de l'avancement des travaux du WG3 sur les compétences de professionnels et du WG6 sur l'accessibilité. La question du certificat d'aptitudes du chien est posée.

Le document du WG4 sera discuté par la commission certifications et procédures. Canidea refuse de partager les certificats d'aptitudes du réseau et elle défend le principe qu'il y en ait un par spécialité.

IV.3.5 WG 5 – Services au bénéficiaire

- **Objectifs** : Définition des droits et devoirs des maîtres des chiens en relation avec les prestataires d'éducation des chiens
- **Animation** : Jennifer Ceia, directrice technique du Centre de Rehabilitation Silver, Croatie
- **Travaux** : texte quasi finalisé
- **Enjeux** : la question de la qualification de la personne bénéficiaire est posée : il n'y a pas de carte européenne de personne handicapée et les systèmes varient d'un pays à l'autre.

Le document du WG5 sera discuté par la commission réglementation

IV.3.6 WG 6 – Accessibilité

- **Objectifs** : Traiter des questions d'accessibilité.
- **Animation** : Retrait en Août 2020 de l'animatrice Judith Jones, secrétaire générale de l'European Guide Dog Federation. Elle a été remplacée par Jana Sirotkova, Directrice du centre d'éducation Pestra, République tchèque.
- **Travaux** : A la suite du retrait de l'animatrice, une nouvelle orientation a été donnée au WG.

RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Le document aura la forme suivante : Intro avec champs d'intervention, première partie sur ce qui rend visible l'équipe maître - chien et documents relatifs, deuxième partie sur les bonnes pratiques en termes d'accessibilité.

- **Enjeux** : L'enjeu de ce groupe de travail est : il s'agit de distinguer les chiens guides/d'assistance des autres chiens, de garantir leur niveau d'éducation et d'ainsi permettre aux Etats et aux lieux d'accueil du public de se référer à une norme.

Le document du WG6 sera discuté par la commission réglementation.



Visioconférence du comité des animateurs en Mai 2020

IV.4 Recherche de financements

En 2019, il a été décidé d'aider les associations membres à trouver des financements plutôt que de collecter directement pour Canidea. Ainsi les appels à projets sont renvoyés vers les associations membres en fonction de la thématique.